[](https://www.kla.tv/10998)

Une action lancée pour protéger les enfants est condamnée

**En Espagne l’enseignement de l’éducation sexuelle pour les enfants d’école maternelle et primaire est obligatoire d’après la loi, parce que l’influence du lobby LGBTI s’étend jusqu’aux cercles gouvernementaux. Cela a pour conséquence que des intervenants extérieurs LGBTI donnent des cours « pratiques » de sexualité et d’identité du genre dans les écoles, sans le consentement des parents.**

En Espagne l’enseignement de l’éducation sexuelle pour les enfants d’école maternelle et primaire est obligatoire d’après la loi, parce que l’influence du lobby LGBTI s’étend jusqu’aux cercles gouvernementaux. Cela a pour conséquence que des intervenants extérieurs LGBTI donnent des cours « pratiques » de sexualité et d’identité du genre dans les écoles, sans le consentement des parents. A cela s’ajoute une campagne d’affichage très provocante montrant dans un dessin les enfants nus et mettant en question leur identité sexuelle naturelle. Cela a provoqué la réaction de l’organisation des droits de l’homme HazteOir à qui cependant on a refusé une contre-campagne sous forme d’une action d’affichage. Ils ont donc fait circuler à travers les villes un bus de couleur orange vif avec des dessins très clairs et le titre « Ne vous laissez pas embrouiller ! » Tout d’abord avec un succès très convaincant ! Malgré une opposition massive de la part du lobby LGBTI, des autorités, des juges, des médias, le bus a circulé à travers de nombreuses villes d’Espagne et l’action gagnait les cœurs de la population. Malgré cela le procureur de la République à Madrid a introduit contre HazteOir.org une procédure d’examen pour incitation à la haine et le bus a été stoppé par les autorités de sécurité. Qui se cache là-derrière quand d’une part des campagnes d’affichage présentant des enfants nus et favorisant la pédophilie, sont exécutées de façon radicale, alors qu’en même temps des contre voix légitimes pour la protection de ces enfants mènent à l’accusation judiciaire d’incitation à la haine ?  
Dénoncer ces développements dangereux, c’est appeler au réveil tous ceux qui sont conscients de leurs responsabilités. L’information du peuple, par exemple à travers Kla.TV, est un premier pas important vers le changement. « On ne doit jamais dire qu’il est ‘trop tard’. Il est toujours temps pour un nouveau début » Tel était l’avis de Konrad Adenauer, chancelier allemand. Et John F. Kennedy disait : « Quand, si ce n’est maintenant ? Où, si ce n’est ici ? Et qui, si ce n’est nous ? »

**de wou.**

**Sources:**

<http://de.catholicnewsagency.com/story/tausende-nehmen-in-madrid-an-demonstration-fur-die-freiheit-teil-1684>  
  
  
<http://tetu.com/2017/03/02/espagnecontre->

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#SexualisationPrecoce - précoce - [www.kla.tv/SexualisationPrecoce](https://www.kla.tv/SexualisationPrecoce)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.